

**VAL D'ORGE ESCRIME ORGANISE SON CHALLENGE  
D'AUTOMNE M9 / M11  
SAMEDI 04 OCTOBRE 2025**

Article 1	Epreuve individuelle pour les M9, M11 garçons et filles au fleuret électrique. Elle est ouverte à tous les tireurs licenciés dans un club affilié à la Fédération Française d'Escrime.				
Article 2	<p><b><u>Normes pour les tenues :</u></b> les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète (pantalon, veste et sous cuirasse 350 NW).</p> <p>Taille des lames :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• M9 : lame 0</li><li>• M11 : lame 0 ou 2</li></ul>				
Article 3	Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.				
Article 4	Les tireurs devront être en possession de leur licence 2025 – 2026. Aucun surclassement possible.				
Article 5	<p><b><u>Formule et règlement de l'épreuve :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 tour de poule à 4, 5 ou 6 tireurs en fonction du nombre d'engagés (sans élimination). Les matchs se tirent en 3 touches (2') pour les M9 et 4 touches (2') pour les M11.</li><li>• 1 tableau d'élimination directe sans repêchages pour toutes les catégories. Les matchs se tirent en 6 touches (2 reprises de 2') pour les M9 et 8 touches (2 reprises de 2') pour les M11.</li><li>• La constitution des poules se fait au hasard mais tient compte des clubs (décalage par club si possible)</li><li>• Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement pour le bon déroulement de la compétition.</li><li>• <u>Le challenge compte comme épreuve de référence pour le classement départemental.</u></li></ul>				
Article 6	Les frais d'engagement s'élèvent à 10€.				
Article 7	Un buffet chaud et froid sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.				
Article 8	<p><b><u>Inscriptions et arbitrage :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Il est demandé aux clubs de fournir un arbitre à partir de 4 tireurs inscrits, 2 arbitres à partir de 9 tireurs inscrits (toutes catégories confondues).</li><li>- Les inscriptions seront à réaliser sur l'extranet de la F.F.E. pour le <u>Jeudi 02 Octobre 23:59 au plus tard.</u></li></ul>				
Article 9	<p>Les 4 ou 8 premiers (en fonction des effectifs) seront récompensés.</p> <p><b><u>Horaires et lieu :</u></b></p> <table><tr><td>- M11 (nés en 2015 et 2016)</td><td>appel à 13h00 / scratch à 13h15</td></tr><tr><td>- M9 (nés en 2017 et 2018)</td><td>appel à 14h45 / scratch à 15h00</td></tr></table>	- M11 (nés en 2015 et 2016)	appel à 13h00 / scratch à 13h15	- M9 (nés en 2017 et 2018)	appel à 14h45 / scratch à 15h00
- M11 (nés en 2015 et 2016)	appel à 13h00 / scratch à 13h15				
- M9 (nés en 2017 et 2018)	appel à 14h45 / scratch à 15h00				
Article 10	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; width: fit-content; margin: auto;"><p>COSOM Pierre de Coubertin 31 bis, Avenue de l'Armée Leclerc 91600 SAVIGNY SUR ORGE</p></div> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; width: fit-content; margin: auto;"><p><u>Le président</u> Gaël GUILLEMIER <u>Le Maître d'armes</u> Yann SIBILLE</p></div>				

# **VAL D'ORGE ESCRIME ORGANISE SON CHALLENGE D'AUTOMNE M<sub>13</sub> DIMANCHE 05 OCTOBRE 2025**

Article 1	Epreuve individuelle pour les M13 garçons et filles au fleuret électrique. Elle est ouverte à tous les tireurs licenciés dans un club affilié à la Fédération Française d’Escrime.				
Article 2	<p><b><u>Normes pour les tenues :</u></b> les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète (pantalon, veste et sous cuirasse 800 NW)</p> <p>Taille des lames :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M13 : lame 2 (poignée orthopédique autorisée)</li> </ul>				
Article 3	Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.				
Article 4	Les tireurs devront être en possession de leur licence 2025 – 2026. Surclassement possible à partir de M11 1 <sup>ère</sup> année (sous réserve d'avoir validé le certificat médical de simple surclassement)				
Article 5	<p><b><u>Formule et règlement de l'épreuve :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 tour de poule à 5 ou 6 tireurs en fonction du nombre d'engagés (sans élimination). Les matchs se tirent en 4 touches (3').</li> <li>1 tableau d'élimination directe <b>sans division</b>. Les matchs se tirent en 8 touches (2 reprises de 3')</li> <li>La constitution des poules se fait au hasard mais tient compte des clubs (décalage par club si possible)</li> <li>Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement pour le bon déroulement de la compétition.</li> <li><u>Le challenge compte comme épreuve de référence pour le classement départemental de l'Essonne.</u></li> </ul>				
Article 6	Les frais d'engagement s'élèvent à 10€.				
Article 7	Un buffet chaud et froid sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.				
Article 8	<p><b><u>Inscriptions et arbitrage :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est demandé aux clubs de fournir un arbitre à partir de 4 tireurs inscrits, 2 arbitres à partir de 9 tireurs inscrits (toutes catégories confondues).</li> <li>Les inscriptions seront à réaliser sur l'extranet de la F.F.E. pour le <b>Jeudi 02 Octobre 23:59 au plus tard.</b></li> </ul> <p>Les 8 premiers et les 8 premières seront récompensés.</p>				
Article 9	<p><b><u>Horaires et lieu :</u></b></p> <table> <tr> <td>M13 hommes</td> <td>appel à 09h00 / scratch à 09h15</td> </tr> <tr> <td>M13 dames</td> <td>appel à 10h45 / scratch à 11h00</td> </tr> </table>	M13 hommes	appel à 09h00 / scratch à 09h15	M13 dames	appel à 10h45 / scratch à 11h00
M13 hommes	appel à 09h00 / scratch à 09h15				
M13 dames	appel à 10h45 / scratch à 11h00				
Article 10	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px;"> <p>COSOM Pierre de Coubertin 31 bis, Avenue de l'Armée Leclerc 91600 SAVIGNY SUR ORGE</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px;"> <p><u>Le président</u> Gaël GUILLEMIER <u>Le Maître d'armes</u> Yann SIBILLE</p> </div>				